

Au Conseil Communal de la Commune de
SERVION

Préavis municipal n° 11-2024

Rémunération de la Municipalité pour la législature 2021-2026

Rapport de la Commission des Finances.

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs,

Après examen du préavis municipal n° 11-2024, la Commission des Finances émet un avis favorable concernant les propositions de rémunération pour les membres de l'Exécutif communal.

Les rémunérations forfaitaires et les heures supplémentaires ont été réévaluées pour tenir compte de l'évolution des activités et de l'inflation (6 % depuis 2021). Ces modifications sont conformes aux pratiques des villes similaires, tout en étant équitables et justifiées par l'augmentation de la complexité des missions exercées par la municipalité.

Il est toutefois important de souligner que les périodes de charge de travail exceptionnelle, bien que légitimes et occasionnelles, ne doivent pas servir de référence pour redéfinir durablement les bases minimales du carnet d'heures. Cette approche garantit un équilibre adapté à la réalité des besoins structurels de la fonction.

Suite à notre demande de clarification, cette augmentation effective s'élève à 15'125 CHF par an, charges sociales incluses.

L'idée d'ajuster les allocations pour compenser l'inflation et de simplifier les remboursements de dépenses assure transparence et impartialité. Enfin, les mécanismes de répartition en cas d'absence prolongée garantissent une gestion équilibrée.

Conclusion :

La Commission recommande l'adoption des modifications proposées dans le préavis, et nous recommandons au Conseil communal de Servion d'adopter la décision telle que présentée dans le préavis, soit :

- D'adopter, au 1er janvier 2025, la modification des barèmes et modalités de rémunération des membres de l'Exécutif de la Commune de Servion tels que proposés dans le présent préavis.

Car jugé supportable par les finances de la commune.

Les membres de la Commission des Finances :

Président-rapporteur

Richard Sermier

Membre

Bernard Burri

Membre

Frédéric Maffei

Les Cullayes, le 25 novembre 2024